



1 C avenue des frères Lumière  
CS 78242  
69372 Lyon Cedex 08

• Pour un paiement par **bon de commande** :

- **N° du bon de commande** : .....
- Puis adresser votre bon de commande avec une copie de votre bulletin d'inscription au service organisateur du colloque.

Pour une prise en charge par organisme public ou privé, veuillez rappeler :

Nom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

.....

N° SIRET ou N°WALDEC/RNA (champ obligatoire pour la France) :

.....

N° TVA intra-communautaire (champ obligatoire pour l'étranger) : .....

Adresse de facturation (si différente)

Nom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

.....

Courriel du référant : .....

---

Date :

Signature :

---

**Bulletin à retourner avant le 28/02/2019**

***Rappel : pour toute inscription reçue après cette date, le tarif correspondant sera majoré de 20 euros***

A l'adresse suivante :

**Université Jean Moulin Lyon 3**

**(IETT, Mme Julie SYLVESTRE)**

**1 C avenue des Frères Lumières CS 78242 – 69372 Lyon cedex 08**

Ou

**(Julie.sylvestre@univ-lyon3.fr)**

Les chèques et bons de commande sont à retourner avec une copie du présent bulletin d'inscription à :

**Agence comptable Université Jean Moulin Lyon 3**

1C Avenue des frères Lumière

CS 78424

69 372 LYON Cedex 08

---

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation.

Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».

02/10/2017